



"Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour

un parfait accord entre mon métier et ma condition de femme.

Jamais autant qu'aujourd'hui je ne me serai sentie

- comme nous disons dans notre jargon -

"TOUTES CAUSES CONFONDUES"

à la fois inculpée dans le boxe et avocate à la barre"

(introduction de la plaidoirie de Gisèle HALIMI)



Tout public à partir de 12 ans



1972

D'un côté, une archive historique dans les luttes féministes.

De l'autre, des jeunes filles qui seront le monde de demain.

L'histoire & l'avenir.

2 générations qui dialoguent à 50 ans d'intervalle.

Entre théâtre documentaire et fougue poétique,

"TOUTES CAUSES CONFONDUES"

dresse un pont à travers le temps pour s'adresser à la jeunesse
et rendre hommage à celles qui lui ont ouvert la voie.

2022





"TOUTES CAUSES CONFONDUES"

**s'adresse en priorité au public jeune (à partir de 12 ans)
mais aussi à ses parents, dans une dynamique de dialogue entre générations.**

Le spectacle met en jeu 2 histoires, 2 trajectoires se déroulant l'une en parallèle de l'autre :

> La première se déroule donc en 1972.

C'est **Le procès de Bobigny**, joué tel quel, en respectant la sténotypie des débats à la ligne,
quelque part entre théâtre documentaire et éducation populaire.

> La deuxième se déroule aujourd'hui.

Plus envolée, plus poétique, elle s'intitule **Mon corps est à moi** et prend une forme chorale,
la voix grondante de la jeunesse féminine d'aujourd'hui, racontant ses rapports au corps, aux hommes, au monde.

Les 2 mouvements finiront par confluer dans un élan transgénérationnel final.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Marie-Claire CHEVALIER, une jeune fille de 16 ans, se fait avorter avec l'aide de sa mère. L'histoire pourrait paraître anecdotique. Mais nous sommes en 1972 et l'avortement est alors interdit, au titre de l'article 317 du code pénal. Employée de métro, mère célibataire de trois filles qu'elle élève d'une manière exemplaire, Mme CHEVALIER est jugée devant le tribunal de Bobigny. « Procès d'un autre âge », disent les personnalités (médecins, savants, artistes) et les femmes citées par la défense comme témoins. L'association « choisir » transforme le procès de ces femmes en acte d'accusation contre la loi de 1920 qui réprime l'avortement et, dans les faits, ne touche que les pauvres. En quelques semaines, l'affaire de Bobigny crée un mouvement d'opinion irréversible...

Le 11 octobre 1972, Marie-Claire est relaxée.

Reste le cas de sa mère et de ses « complices »...

Le 8 novembre 1972, elles sont toutes entendues lors de ce qu'on appelle aujourd'hui « Le procès de Bobigny ». Mme Chevalier est défendue par Maître Gisèle Halimi, qui réussit le coup de force de retourner la situation en transformant le procès d'une femme en procès d'une loi injuste et inique. L'événement prend une ampleur nationale et cristallise toutes les luttes féministes de l'époque. A la barre, se succèdent des noms aussi prestigieux et médiatiques que Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig, Michel Rocard, Jean Rostand, Jacques Monod ou Françoise Fabian. Le retentissement de ce procès se place dans un mouvement féministe d'ampleur, qui aboutira en 1975 à la loi Veil sur l'IVG.

ET QUEL MOUVEMENT !

Gisèle Halimi est co-fondatrice, avec Simone de Beauvoir, de l'association « CHOISIR la cause des femmes », créée dans la foulée du Manifeste des 343, rédigé par cette même Simone de Beauvoir (texte intitulé « Je me suis fait avorter », signé par 343 femmes, lui-même suivi du Manifeste des 331 médecins se déclarant pour la liberté d'avortement). Cette association s'est fortement impliquée dans ce procès, comme dans d'autres par la suite, comme celui dit « d'Aix-en-Provence » pour obtenir la pénalisation du viol, etc.

C'est cette même association qui publie, en 1973, la sténotypie intégrale des débats du procès de Bobigny. C'est sur cet ouvrage que s'appuie la création de « Toutes causes confondues »



Premier mouvement : LE PROCÈS DE BOBIGNY

Parce que nous souhaitons créer avec le public un rapport particulier, une certaine complicité et intimité, ce premier mouvement assume plusieurs parts pris de mise en scène :

1) Quand le public entre dans la salle, les comédien-ne-s sont déjà sur le plateau, tel-le-s qu'en eux/elles mêmes. Ils/elles finissent de préparer leurs affaires, accueillent les spectateur-rices. La première prise de parole se fait dans ce rapport dénué d'artifices théâtraux. Les auteur-trices et le metteur en scène sont là, pour introduire le spectacle, présenter le contexte historique et la façon dont le procès va être joué. A ce moment-là, l'échange avec la salle est une possibilité.

2) La mise en scène ne joue pas la carte de la « reconstitution historique » clinquante, avec scénographie de tribunal, costumes d'époques, etc. D'abord parce que la « frugalité scénique » fait partie de la politique de notre compagnie depuis toujours, ensuite parce que, dans notre volonté de proximité avec le public, nous choisissons de tout miser sur la dramaturgie, la mise en scène et le jeu des acteurs.

C'est ainsi, par exemple, qu'il n'y a pas un-e comédien-ne par personnage. Un comédien interprète le rôle du Président du tribunal et une comédienne celui de Maître Halimi. Ensuite, tous les autres rôles, celles et ceux qui passeront à la barre, sont interprétés par une comédienne et un comédien.

La contextualisation historique se fait par l'utilisation de projections vidéos d'archives d'époque qui ponctuent le déroulement du spectacle et introduisent chaque partie du procès.



Entre thriller et comédie

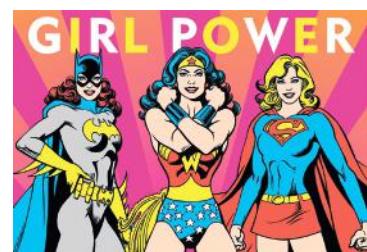
Si le texte est mot pour mot celui du procès, dans une perspective que l'on pourrait considérer comme documentaire, la mise en scène choisit quant à elle de ne pas totalement se tenir à, si ce n'est l'objectivité, disons la « neutralité ». Parce qu'il n'existe (à notre connaissance) aucune archive vidéo des débats, mais surtout parce que le rapport que nous cherchons à créer avec le public nécessite un minimum de théâtralité.

A la lecture des sténotypes, on ne peut s'empêcher de noter le côté presque comique de la situation : on sent bien que le Président est dépassé par la situation, que les avocates de la défense et tous leurs témoins dirigent les débats et mènent ceux-ci sur le terrain de leur combat, laissant le Président à la limite de l'impuissance, qui plus est dans un contexte hyper-médiatisé où un faux pas pourrait lui coûter cher.

La plaidoirie du procureur pourrait elle-même passer pour un sketch, tant son argumentaire rétrograde semble grotesque, sorte de dernier baroud d'honneur pathétique d'un monde à l'agonie.

D'autre part, la mise en scène nerveuse injecte une dimension suspense dans ce mouvement, voire « thriller », se frottant ainsi au syndrome « Titanic », à savoir : comment tenir le public en haleine sur une histoire dont tout le monde connaît la fin ? A cela, deux raisons :

- D'abord, sur la forme, parce que pour nous adresser à un public jeune, pas forcément friand de théâtre par nature, adopter une forme cinématographique en utilisant les archétypes du « film de procès » nous semble être un bon terrain d'entente.
- Ensuite, sur le fond, parce que nous souhaitons aussi rendre l'attention du public plus fébrile et que cette fébrilité contamine son attention au deuxième mouvement, qu'il ressent viscéralement que rien ne se gagne sans combat et que les droits qui semblent acquis aujourd'hui, les évolutions de mentalité qui semblent naturelles et évidentes, sont en fait précaires et fragiles.



Deuxième mouvement : MON CORPS EST À MOI

Ce qui est fascinant, à la lecture de ces stéréotypes, c'est de voir comment les débats embrassent la société dans son ensemble. C'est-à-dire qu'en déplaçant ceux-ci du jugement d'un délit vers le jugement d'une loi, c'est tout un système qui est remis en cause, et par extension, toute une société qui est questionnée.

C'est ainsi que de nombreux thèmes sont abordés, au-delà de la question de l'avortement stricto-sensu : **les inégalités sociales, la lutte de classe, les violences conjugales, le consentement, le conditionnement de genre, le rapport au corps, l'éducation sexuelle, l'aliénation et l'émancipation, etc., etc.**

D'où, d'ailleurs, le titre du spectacle, issu de l'introduction de la plaidoirie de Gisèle Halimi.

Et puis surtout, surtout, c'est un formidable portrait de combattantes, un émouvant exemple d'action solidaire et de rencontre puissamment humaine entre des personnes (des femmes, en l'occurrence) issues de milieux tellement éloignés et qui n'hésitent pourtant pas à mettre leur liberté en jeu (rien que ça !!!) pour venir en aide à celles qui en ont besoin et pour défendre leurs idéaux.

Trouvant tout cela inspirant, nous partons, avec cette matière, à la rencontre des adolescentes d'aujourd'hui, pour dresser des ponts entre les générations et créer des perspectives historiques. Pendant une saison, nous allons monter des ateliers dans des lycées et des collèges, pour aborder tous les thèmes évoqués ci-dessus, pour voir ce que la jeunesse a à raconter, voir comment les mentalités ont évolué en 50 ans, questionner les rapports aux parents, etc.

Toute la matière dégagée lors de ces multiples rencontres donnera naissance à un texte, beaucoup plus littéraire ou théâtral, entre monologue et texte chorale, interprété par une jeune comédienne, qui sera possiblement accompagnée d'un chœur d'adolescentes, qui pourra être créé sur place, dans chaque ville de représentation.

Deux mouvements qui confluent

Le procès est composé de 5 étapes : l'audition des prévenues / les dépositions des témoins / le réquisitoire / les plaidoiries / le jugement

Ainsi le mouvement ***Mon corps est à moi*** est lui-même divisé en 5 parties qui s'intercalent entre chaque partie du procès, tel un choeur grec dirigé par sa Choryphée, offrant un pendant sur certaines thématiques « 50 ans plus tard ».

La dernière édition des sténotypes, datant de 2006, est agrémentée d'une lettre de Marie-Claire Chevalier, intitulée « Je me souviens de tout », parfait texte pour dresser le pont entre les générations et créer un final où les deux mouvements se rencontrent pour jouer la transmission et ouvrir les portes de l'avenir.

50 ans jour pour jour

Pour travailler la symbolique jusqu'au bout, nous souhaitons faire la ***première représentation du spectacle le 8 novembre 2022***, 50 ans jour pour jour après le procès de Bobigny...

«TOUTES CAUSES CONFONDUES»

Création 2022

Conception : Grégory CINUS

Ecriture : Grégory CINUS & Amandine DHÉE

Distribution en cours